



**HAL**  
open science

## Du praxème séparatisme (II). Le dialogisme de la nomination à l'épreuve des discours

Camille Bouzereau, Jacques Bres, Jean-Marc Sarale

### ► To cite this version:

Camille Bouzereau, Jacques Bres, Jean-Marc Sarale. Du praxème séparatisme (II). Le dialogisme de la nomination à l'épreuve des discours. *Les cahiers de praxématique*, 2023, 80, 10.4000/praxématique.8930 . hal-04491578

**HAL Id: hal-04491578**

**<https://hal.science/hal-04491578>**

Submitted on 6 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Du praxème *séparatisme* (II). Le dialogisme de la nomination à l'épreuve des discours

*Separatism praxeme. The dialogism of nomination and discourse*

**Camille Bouzereau, Jacques Bres et Jean-Marc Sarale**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/8930>

DOI : [10.4000/praxematique.8930](https://doi.org/10.4000/praxematique.8930)

ISSN : 2111-5044

### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

### Référence électronique

Camille Bouzereau, Jacques Bres et Jean-Marc Sarale, « Du praxème *séparatisme* (II). Le dialogisme de la nomination à l'épreuve des discours », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 80 | 2023, mis en ligne le 21 février 2024, consulté le 02 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/8930> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.8930>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 mars 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Du praxème *séparatisme* (II). Le dialogisme de la nomination à l'épreuve des discours

*Separatism praxeme. The dialogism of nomination and discourse*

Camille Bouzereau, Jacques Bres et Jean-Marc Sarale

---

## 5. Analyse de certains discours particulièrement déterminants dans la production du sens dominant *séparatisme-isl\**

- 1 Pour cette étude, nous avons sélectionné trois éléments, relevant de genres discursifs très différents :
- la *Tribune* « Non au séparatisme islamiste », publiée dans *Le Figaro* du 20/03/2018<sup>1</sup> ;
  - les interventions d'E. Macron (octobre 2019 - octobre 2020) ;
  - les variations dans la nomination du projet de loi (2020-2021).

### 5.1. Tribune *Non au séparatisme islamiste* (*Le Figaro*, 20/03/2018)

- 2 La nomination « séparatisme islamiste » du titre peut être analysée comme une anaphore résomptive, qui résume par anticipation des éléments que le texte développe progressivement.
- 3 Celui-ci entend dénoncer « l'islamisme », qui apparaît dès le premier § (puis à 5 reprises), glosé par « nouveau totalitarisme islamiste » (2<sup>e</sup> §) :

[27] Le nouveau totalitarisme islamiste cherche à gagner du terrain par tous les moyens et à passer pour une victime de l'intolérance.

- 4 Le syntagme « nouveau totalitarisme islamiste » circule dans le discours politico-médiatique français depuis les années 90 (cf. p. ex. le titre de l'article de B. Bruneteau

(2015), « L'islamisme est-il un nouveau totalitarisme ? »<sup>2</sup>). Le SN « totalitarisme islamiste » procède, selon cet auteur, d'éditorialistes néo-conservateurs américains étatsuniens des années 1990, et a été actualisé dans la presse en France, notamment à la suite des attentats islamistes de janvier 2015 à Paris.

- 5 Pour illustrer ce « nouveau totalitarisme islamiste », le texte mentionne certains faits et certaines pratiques (*mixité choisie* (dirait-on aujourd'hui), port du voile légitimé comme libération) et les décrit de façon insistante par le verbe *séparer* ou des verbes produisant un sens proche. Ils actualisent la construction transitive [x séparer y de z] qui place l'islamisme en actant x :

[28] la meilleure façon de combattre le racisme serait de *séparer* les « races », la seule façon de défendre les « dominés » serait de les *mettre à l'écart* des autres l'islamisme a-t-il prévu de les *mettre à part*, eux aussi ?

mais également la construction pronominale [x se séparer de z] :

[29] *se mettre à part* leur permettrait de s'affranchir les « dominés » préserveraient leur dignité en *se mettant à l'abri* des « dominants »

qui place les « dominés » en actant confirmé de leur séparation.

- 6 Ces faits sont praxémisés par les noms ou SN « apartheid d'un nouveau genre », « ségrégation à l'envers », « ségrégationnisme » (2 occ.), « sécession », avant que ne soit produit le praxème *séparatisme*, précédé de l'adjectif *nouveau*, accompagné de la définition suivante :

[30] Le *nouveau séparatisme* avance masqué. Il veut paraître bénin, mais il est en réalité l'arme de la conquête politique et culturelle de l'islamisme.

- 7 Dans le cadre de la production textuelle, *séparatisme*, préparé par les procès *séparer*, *mettre à part*, etc., engrange les sens produits par les faits et pratiques précédemment décrits, ainsi que par les termes qui les praxémisent ; et est mis en relation avec le praxème *islamisme* dont il serait « l'arme » dissimulée. L'articulation entre les deux termes sera synthétisée par le SN du titre « séparatisme islamiste ».
- 8 L'adjectif *nouveau* poursuit une isotopie récurrente dans les SN précédents : « nouveau totalitarisme islamiste », « apartheid d'un nouveau genre », « ségrégationnisme nouvelle manière ». Il présuppose dialogiquement des faits antérieurs similaires, ceux de l'ancien régime raciste en Afrique du Sud :

[31] Il n'y a pas longtemps, l'apartheid régnait en Afrique du Sud. Reposant sur la ségrégation des Noirs, il voulait se disculper en créant des bantoustans où une autonomie factice leur était concédée. Et voici qu'aujourd'hui, c'est un apartheid<sup>3</sup> d'un nouveau genre qui est proposé à la France, une *ségrégation à l'envers*.

- 9 « Nouveau séparatisme » est préparé par « ségrégation à l'envers » qui pose à la fois la similarité avec les pratiques en Afrique du Sud et la différence : l'apartheid est posé non pas comme subi, mais comme activement agi (par les islamistes) (cf. « à l'envers »). Ce qui ne manquera pas de faire polémique. Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, critique cette tribune sur France Inter le lendemain de sa parution, la jugeant « stigmatisante » pour les musulmans, notamment par l'usage du nom *apartheid*.

- 10 La nomination « séparatisme islamiste » est d'autre part axiologisée fort négativement : le texte, en tant que relevant du genre *tribune*, appelle<sup>4</sup> à s'opposer (cf. le titre : « non à... ») aux faits et pratiques mentionnés, ainsi catégorisés.
- 11 Cette tribune paraît dans *Le Figaro*, quotidien dont la ligne éditoriale est de droite. Pour tenter de conjurer un marquage politique de la nomination, l'*incipit* précise que la *Tribune* émane de :

[32] citoyens d'opinions différentes et très souvent opposées qui se sont trouvés d'accord pour exprimer, en dehors de toute actualité, leur inquiétude face à la montée de l'*islamisme*

dont les noms<sup>5</sup>, en tant que signataires, sont mentionnés au bas du texte.

- 12 Si cette tribune n'est pas à l'origine de la nomination « séparatisme islamiste » (et du réglage *séparatisme-isl\** qu'il produit), nous l'avons vu, on peut dire qu'elle est, du point de vue discursif, une tentative de légitimer et d'imposer ce programme de sens intéroceptif en tant que reflet objectif de praxis ethno-sociales qu'elle dénonce comme dangereuses et contraires aux lois de la République et contre lesquelles elle appelle à se mobiliser.

## 5.2. Séparatisme (islamiste) dans la parole d'E. Macron (octobre 2019-octobre 2020)

- 13 Notre analyse porte sur des fragments d'interviews<sup>6</sup> et des discours d'E. Macron (désormais E.M.)<sup>7</sup> d'octobre 2019 à octobre 2020.

### 5.2.1. Interviews

- 14 Nous avons pu relever qu'E.M. use de *séparatisme*, au moins à trois reprises fin 2019/début 2020, soit avant le discours de Mulhouse (18/02/2020), dans des interviews dont certains fragments sont représentés en discours direct par la presse écrite (avec toutes les précautions à prendre avec ces fragments représentés *directs*, qui ne sont pas forcément des *verbatim*).

[33] le voile est utilisé dans certains quartiers comme instrument de revendication et de *séparatisme* dans la République, qu'on appelle communautarisme (25/10/2019) (Source : *Le Monde avec AFP*, 25/10/ 2019)

[34] Le communautarisme, ça n'est pas le terrorisme, beaucoup de gens confondent. Mais c'est le fait que dans certains endroits de notre République, il y a un *séparatisme* qui s'est installé, c'est-à-dire la volonté de ne pas vivre ensemble, de ne plus être dans la République, et au nom d'une religion, l'islam, en la dévoyant, de dire je crois à un islam politique et nous allons vivre selon ses règles qui ne sont pas celles de la République (28/10/2019) (Source : *Libération*, 20/02/2020)

[35] Il faut essayer de dire sans diviser. Il faut accepter, en disant, de parfois bousculer. Mais il faut accepter qu'il y a, dans notre République aujourd'hui, ce que j'appellerais un *séparatisme* (23/01/2020) (Source : *Ouest-France*, 18/02/2020)

- 15 Il apparaît que :  
 – le nom *séparatisme* est actualisé par l'article indéfini *un* ([34], [35]), et non, comme ce sera le cas par la suite, par l'article défini *le*.

– E.M. n'y adjoint pas l'épithète *islamiste*. Pour autant, la référence à ce qui est catégorisé comme *séparatisme* est claire : en [33], la mention du voile et des quartiers, en [34] la mise en relation avec « une religion », qu'il nomme, l'islam, tout en précisant que cette religion se trouve dans ce cas « dévoyée », signalent qu'il s'agit de pratiques de la population musulmane.

– la production de sens de *séparatisme* est précisée, en [34], par une glose introduite par le marqueur *c'est-à-dire* : « la volonté de ne pas vivre ensemble, de ne plus être dans la République ».

– est actualisée en [34] plutôt la construction transitive [x séparer y de z] : l'actant z est explicité (« la République ») ; et on peut entendre, dans le discours fictionnel représenté direct (« dire je crois à un islam politique et nous allons vivre selon ses règles »), que le je correspond à l'actant x et réfère à un islamiste, et que l'actant correspondant à y est signifié par nous et réfère à la communauté musulmane. Soit : [l'islamisme sépare la communauté musulmane de la République]. E.M. ne nomme pas directement les actants x et y, il ne les catégorise pas ; mais par le biais de ce discours représenté direct, il leur donne, via les déictiques *je* et *nous*, une référence claire.

– les deux termes de *communautarisme* et de *séparatisme*, posés comme équivalents en [33] et [34], sont tous deux modalisés autonymiquement, mais différemment : « qu'on appelle *communautarisme* » en [33], « que j'appellerais *séparatisme* » en [35]. E.M. considère *communautarisme* comme un terme déjà circulant dans l'interdiscours, alors qu'il inscrit son énonciation sous le terme de *séparatisme*.

## 5.2.2. Discours

- 16 Ont été retenus : le discours de Mulhouse (18/02/2020) ; le discours du Panthéon pour l'anniversaire de la proclamation de la République (04/09/2020) ; celui des Mureaux (02/10/2020). Seuls le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> sont centrés sur la question du *séparatisme* ; le deuxième y fait brièvement allusion.

### 5.2.2.1. Discours de Mulhouse (18/02/2020) : « Protéger les libertés en luttant contre le séparatisme islamiste », tenu par E.M., après avoir visité le quartier de Bourtzwiller

- 17 Nous avons fait une étude détaillée de la production de « séparatisme islamiste » dans le chapitre 4 du *Manuel d'analyse du discours* (à paraître De Boeck, oct. 2024). Nous dirons seulement ici que dans ce discours ce SN — compte non tenu du titre ajouté *a posteriori* dans la version écrite — y fait l'objet d'une très lente construction textuelle en plusieurs étapes balisées par les praxèmes :

[36] se séparer > séparation > séparatisme > séparatisme islamiste

- 18 Comme si le locuteur avait un souci extrême de bien encadrer l'actualisation de « séparatisme islamiste », sa production de sens et sa référence, et se préservait par avance d'effets perlocutoires indésirables.
- 19 E.M. n'innove en rien dans le sens qu'il fait produire à ce SN : il ne fait que reconduire le réglage de la *Tribune* de 2018, et qui s'est ensuite répandu au large, et que d'ailleurs lui-même actualisait dans ses trois interventions antérieures de 2019 et 2020. En appui sur la nominalisation des structures syntaxiques pronominales et transitives de *séparer*, « séparatisme (islamiste) » permet de dénoncer à la fois une *auto-séparation* ([x se

séparer de y]) et, avec l'adjonction de l'épithète *islamiste*, une séparation procédant de l'islamisme ([x séparer y de z]).

- 20 Notons que la possible dimension d'*hétéro-séparation* produite dans l'interdiscours, notamment par le SN *séparatisme social*, est évoquée très latéralement en début d'allocation :

[37] Le sentiment que la République n'était pas toujours au rendez-vous de ses promesses, c'est ce que vous m'avez dit tout à l'heure, quand on parle d'emploi, quand on parle d'éducation ou autre. Sentiment aussi qu'il y a des parties de la République qui veulent se séparer du reste [...] en tout cas qui considérant peut-être qu'on l'a fait vivre longtemps derrière des murs, décide d'en bâtir de nouveaux.

- 21 La responsabilité de la République est, aussitôt évoquée, modalisée autonymiquement par renvoi au discours antérieur de ses allocutaires (« ce que vous m'avez dit tout à l'heure »). L'argument d'une séparation subie comme justification d'une séparation agie est énoncé à travers la médiation énonciative d'un discours indirect (« considérant que ») imputé à « une partie de notre population », et non comme une réalité qu'E.M. prendrait en charge : façon de dire sans dire, de prendre en compte sans partager, d'évoquer une circonstance atténuante sans l'accorder.

#### 5.2.2.2. Discours du Panthéon, en hommage aux 150 ans de la proclamation de la III<sup>e</sup> République (04/09/2020)

[38] C'est pourquoi il n'y aura jamais de place en France pour ceux qui, souvent au nom d'un Dieu, parfois avec l'aide de puissances étrangères, entendent imposer la loi d'un groupe. Non, la République, parce qu'elle est indivisible, n'admet aucune aventure *séparatiste*.

- 22 E.M. semble éviter le SN « séparatisme islamiste », tout en faisant référence à cette question par l'adjectif *séparatiste*, épithète du SN « aucune aventure », et en explicitant son actant confirmé x périphrastiquement (« ceux qui, souvent au nom d'un Dieu, parfois avec l'aide de puissances étrangères »). Façon *indirecte* de désigner l'islamisme sans le nommer, en un énoncé qui actualise la production de sens transitive [x sépare y de z].

#### 5.2.2.3. Discours des Mureaux (02/10/2020) : « Discours du président de la République sur le thème de la lutte contre les séparatismes »

- 23 Si, dans le discours de Mulhouse, le SN « séparatisme islamiste » est longuement préparé, c'est, dans le discours des Mureaux, dès le 3<sup>e</sup> §, qu'il est directement produit, fortement rhématisé, en fonction d'objet indirect du verbe *s'attaquer*. Vient ensuite l'explicitation de la production de sens dudit SN par la construction définitoire en *c'est* :

[39] Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le *séparatisme islamiste*. C'est un projet conscient, théorisé, politico-religieux, qui se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République, qui se traduit souvent par la constitution d'une contre-société et dont les manifestations sont la déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives, culturelles communautarisées qui sont le prétexte pour l'enseignement de principes qui ne sont pas conformes aux lois de la République. C'est

l'endoctrinement et par celui-ci, la négation de nos principes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité humaine.

- 24 Cette explicitation de la production de sens de « séparatisme islamiste » reprend, parfois à la lettre, celle du discours de Mulhouse, notamment dans ses deux dimensions : dimension *idéologique* en tant que « projet », et dimension *pratique* : les faits dans lesquels ce projet se concrétise — tels qu'ils sont praxémisés dans l'interdiscours qui se développe autour de « séparatisme islamiste ».
- 25 Le SN « séparatisme islamiste » sera, dans la suite du texte, actualisé à trois reprises, et anaphorisé une fois en « ce séparatisme ». Il nous semble correspondre, du fait de l'adjectif *islamiste*, à la structure transitive [x séparer y de z] sans que soit pour autant exclue la structure [x se séparer de y] : le discours semble jouer sur cette ambiguïté qui efface l'explicitation des actants x et y. Toutefois, une nomination périphrastique pour désigner l'actant x du verbe *séparer*, retient notre attention :

[40] Isoler le problème, celui de l'islamisme radical [...] savoir que nous ne le terrasserons pas en un jour. Mais c'est ensemble que nous devons dans un réveil républicain nous opposer à ceux qui veulent nous séparer.

- 26 C'est ici clairement la structure transitive [x vouloir séparer y de z] qui est actualisée. Soit : [*l'islamisme radical vouloir séparer nous de nous*]. Le COD est représenté par le pronom *nous* à valeur inclusive large : *nous = les Français*. L'actant infirmé *nous* réunit en une seule identité, autour de l'énonciateur, les places syntaxiques y et z : façon inclusive — inscription en *même* et non pas en *autre* — de poser l'actant infirmé victime de l'acte de *séparer* produit par l'actant confirmé « islamisme radical ».
- 27 Comme dans l'interview du 23/01/2020 (*supra* [30]), E.M. fait sienne l'énonciation de « séparatisme (islamiste) » en la modalisant par « auto-représentation du dire » (Authier-Revuz, 2019) :

[41] Et le projet politique d'ailleurs, c'est pour cela que je l'ai appelé *séparatisme islamiste*

- 28 En usant du verbe *appeler* à la première personne, E.M. semble poser *séparatisme islamiste*, dans l'acception *séparatisme-isl\**, non comme un mot de la langue, mais comme un mot de sa langue. Façon de s'approprier ce praxème — dans ce réglage de sens produit antérieurement dans d'autres discours et qu'il ne fait que reprendre — comme s'il était de lui, en effacement des couches de déjà-dit qui l'entourent, et qu'il nous semble qu'il ne peut ignorer.
- 29 L'actualisation directe et répétée du SN « séparatisme islamiste » dans ce discours nous semble procéder de différents facteurs. Mentionnons notamment que, entre les dates des deux discours (Mulhouse, février 2020 – Les Mureaux, octobre 2020) :
- plusieurs attentats islamistes ont été commis ;
  - le procès des attentats de janvier 2015 s'est ouvert en septembre ;
  - le projet de loi, simplement mentionné dans le discours de Mulhouse, est annoncé pour décembre ;
  - le SN « séparatisme islamiste » s'est répandu dans les discours et le sens qu'il produit s'est stabilisé. On peut lire, dans l'adjonction presque systématique de l'adjectif *islamiste*, le souci d'E.M. de souligner que sa cible, c'est l'islamisme et non l'islam.



- 30 Complémentairement, il convient d'ajouter que, dans une occurrence, *séparatisme* apparaît (sans l'épithète *islamiste*), pour référer à une autre praxis :

[42] À cela s'ajoute le terreau sur lequel tout ce que je viens de décrire s'est établi. *Nous avons nous-mêmes construit notre propre séparatisme*. C'est celui de nos quartiers, c'est la ghettoïsation que notre République, avec initialement les meilleures intentions du monde, mais a laissé faire.

- 31 La formulation « notre propre séparatisme » retient notre attention. L'adjectif *propre*, précédé du possessif *notre*, vient confirmer l'effet de redondance produit par le pronom *nous-mêmes*. Façon d'insister sur l'actantialité confirmée du *nous* dans le procès nominalisé sous *séparatisme*. L'interprétation la plus accessible semble être que « notre propre séparatisme » correspond à la structure pronominale [x se séparer de y], et signifie : [*nous (x) nous séparons de y (le reste de la République)*]. Il n'en est (bien sûr !) rien : c'est la structure transitive [x séparer y de z], glosable comme : [*notre République a séparé les quartiers de la République*], qui est actualisée, comme l'explicite la suite. Nous rapprochons la production de sens de *séparatisme* comme « ghettoïsation » infligée de la métaphore « fai(re) vivre longtemps derrière des murs » du discours de Mulhouse [37]. Par comparaison avec ce dernier, le discours des Mureaux prend en charge l'argument de la séparation infligée, et le pose comme une réalité, tout en le bémolisant par ailleurs : le factitif (*faire vivre*) du discours de Mulhouse est fortement modalisé en *laisser-faire* : voilà qui atténue quelque peu la responsabilité de l'actant *République*.
- 32 À Mulhouse, comme aux Mureaux, pour reconnaître une part de responsabilité de la République dans le « séparatisme », E.M. actualise la structure transitive de *séparer* qui est actualisée sous *séparatisme*, et non la structure pronominale qui poserait, en face du « séparatisme islamiste », un « notre propre séparatisme » qui produirait alors le sens de [*nous (?) nous séparons de y (certains quartiers de la République)*]. Cette production de sens est indicible dans la parole d'E.M., qui peut dire, certes très modalisée, la dimension d'hétéro-séparation que le *nous / la République* peut infliger aux « quartiers », mais pas ce qui est dénoncé ailleurs, en contre-discours à *séparatisme-isl\**, comme auto-séparation des élites, notamment dans le SN « séparatisme des riches ».

#### 5.2.2.4. Bilan

- 33 L'usage de « séparatisme islamiste » fait l'objet d'une attention toute particulière dans la parole d'E.M., et évolue au fil de ses interventions :
- Après une première actualisation indéfinie de *séparatisme*, E.M. n'utilise plus que de l'article défini de singularité acquise, légitimant le praxème comme catégorisation pertinente du réel, sur laquelle tout un chacun peut s'accorder.
  - Précautionneux initialement dans son usage de l'épithète *islamiste*, E.M. n'a plus ce type de circonspection dans son dernier discours.
  - E.M. n'actualise le praxème *séparatisme* qu'au singulier : façon de signifier implicitement qu'il n'y a pas plusieurs types de séparatismes, mais un seul, celui de l'islamisme. À la différence du titre du discours des Mureaux sur le site officiel de l'Élysée qui l'actualise au pluriel (« lutte contre les *séparatismes* »). Plutôt qu'une inconséquence, nous voyons là le signe d'un tiraillement, dans la représentation écrite de la parole officielle, entre le dire clairement et le dire sans offenser : du *en même temps* non résolu ?
  - *Séparatisme* est, chez E.M., à *sens unique* si l'on peut dire : il ne saurait catégoriser

certaines praxis d'auto-séparation des élites.

— E.M. use de « séparatisme islamiste » sans jamais signaler qu'il l'emprunte à d'autres discours, p. ex. par des guillemets de modalisation autonymique, mais au contraire, en se l'appropriant. Façon de le légitimer par l'autorité qu'en tant que président de la République il lui confère.

- 34 Évoquons pour finir, une hypothèse : ne peut-on entendre dans le choix de *séparatisme* par E.M. comme l'écho dialogique du discours anti-communiste du Général de Gaulle (cf. *supra* [11]) ? *Souvenir en creux*, du fait de l'*hétérogénéité constitutive* (Authier-Revuz, 1982) de tout discours : E.M. mettrait ses pas dans les traces discursives du Général... à son insu ?

### 5.3. Variations dans la nomination du projet de loi (2020-2021)

- 35 La question du séparatisme fait l'objet d'un projet de loi en 2020-2021, dont les variations du titre au fil des différentes étapes de sa préparation laissent voir les conflits de nomination sous-jacents :
- (i) Dans son discours de Mulhouse de février 2020, E.M. annonce, que, parmi les actions menées contre « l'islamisme radical », « il y aura aussi un véhicule législatif, donc une loi ».
  - (ii) Le 26 juillet 2020, la ministre déléguée Marlène Schiappa indique que le « projet de loi contre les *séparatismes* » sera présenté « à la rentrée, en septembre ou octobre » et visera notamment « l'islam politique ».
  - (iii) Dans son discours des Mureaux d'octobre 2020, E.M. précise que ledit projet qui « visera à renforcer la laïcité, à conforter les principes républicains » sera présenté au conseil des ministres en décembre.
  - (iv) Le projet est présenté au conseil des ministres le 9/12/2020 sous le titre de « Projet de loi confortant le respect des principes de la République », sans mention du terme de *séparatisme*<sup>8</sup>.
  - (v) En février 2021, le projet est voté par l'Assemblée nationale sous ce titre.
  - (vi) Le Sénat, en avril 2021, le modifie par un ajout : « Projet de loi confortant le respect des principes de la République et *de lutte contre le séparatisme* ».
  - (vii) Cette modification ne sera pas retenue par l'Assemblée qui, en juillet 2021 l'adopte sous son titre initial, donc sans mention du terme *séparatisme*. La loi apparaît sur le site Légifrance, comme « Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ».
  - (viii) Le 10/01/2023, le site officiel du préfet de la Seine-Maritime rappelle ainsi le contexte de cette loi :

[43] La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite "*loi séparatisme*" s'inscrit dans la suite des discours du président de la République [...]

- 36 La modalisation autonymique (« dite "*loi séparatisme*" ») pose, après la dénomination officielle de « loi confortant le respect des principes de la République », la nomination telle qu'elle est « dite », à savoir telle qu'elle circule dans les discours.
- 37 Aucune de ces dénominations n'use de l'adjectif *islamiste*. Le praxème *séparatisme* est actualisé au pluriel (*séparatismes*) par Marlène Schiappa (ii), et dans le titre du discours des Mureaux (octobre 2020) ; il est absent de la présentation du projet de loi (iv), et de

l'intitulé adopté par l'Assemblée nationale. Le Sénat l'ajoute en avril 2021... dans une syntaxe fort approximative<sup>9</sup> (vi). Cet ajout ne sera pas retenu par l'Assemblée en juillet 2021. *Séparatisme* n'apparaît donc pas dans l'intitulé officiel de la loi. Mais, chassé par la porte officielle, il revient par la fenêtre de sa présentation dans un département : « loi [...] dite "loi séparatisme" » (viii).

- 38 Dans la presse, ladite loi sera mentionnée non sous le titre officiel<sup>10</sup> (à de rares occurrences près) mais sous la dénomination de « loi sur/contre le séparatisme », rarement « loi anti-séparatisme », mais surtout en simplification, « loi séparatisme », en effacement de la préposition : on sait dorénavant de quoi on parle ! avec, une fois sur trois, modalisation autonymique par des guillemets : « loi "séparatisme" », et/ou par les verbes *dire* ou *appeler*<sup>11</sup> : « loi dite/appelée séparatisme ». Ajoutons que, dans toutes ces variantes, le terme apparaît parfois au pluriel : « loi séparatismes », « loi dite séparatismes », etc., peut-être en relation avec le titre du Discours des Mureaux.
- 39 Non retenu dans la dénomination officielle de la loi, « séparatisme(s) »<sup>12</sup> s'impose dans les pratiques discursives quotidiennes qui la nomment : effacé du texte officiel législatif, c'est lui qui prévaut dans l'écriture quotidienne. P. ex., sans guillemets de modalisation autonymique et sans épithète, dans un tweet de G. Darmanin, dénonçant la décision du conseil municipal de Strasbourg de voter une subvention en faveur de la construction de la mosquée *Eyyûb Sultan* :

[44] Vivement que tout le monde ouvre les yeux et que la *loi séparatisme* soit bientôt votée et promulguée. (tweet, G. Darmanin, 23/03/2021)

- 40 Une dernière remarque pour conclure : puisque l'intitulé législatif est « loi confortant le respect des principes de la République », la loi peut être activée contre toutes sortes de praxis autres que celles catégorisées comme relevant du « séparatisme islamiste ». Elle l'est p. ex. à l'encontre du mouvement écologiste *Les Soulèvements de la Terre*, dissous par le ministre de l'Intérieur le 21/06/2023 (décision annulée par le Conseil d'État le 09/11/2023). Seront accusées du chef de « séparatisme » différentes formes de désobéissance civile : le pluriel « séparatismes » retrouve là des effets perlocutoires inattendus !

## 6. Séparatisme-autre\*

- 41 Parallèlement aux programmes de sens *séparatisme-indép\** et *séparatisme-isl\**, le praxème *séparatisme* prend d'autres réglages de sens, bien moins nombreux<sup>13</sup>, qui peuvent être contre-discursifs de *séparatisme-isl\** (1), enrôlés dans divers conflits idéologiques (2) ou rhétoriques (3), voire constituer un hapax (4).

### 6.1. Réglages en contre-discours à *séparatisme-isl\**

- 42 Pour s'opposer aux discours dénonçant le « séparatisme (islamiste) », deux stratégies argumentatives principales sont mises en œuvre. L'une attribue les désordres (relatés) à d'autres causes : inégalités sociales ou discriminations (invoquées). La seconde retourne l'accusation de « séparatisme » contre les détenteurs du pouvoir politique ou médiatique.

### 6.1.1. Invocation de causes sociales

- 43 Même si elle a été idéologiquement investie par le discours du « séparatisme (islamiste) », la formule « séparatisme social » reste au centre de cette stratégie contre-discursive.
- 44 « Le véritable *séparatisme* est social », proclame un tweet d'Aurélien Taché<sup>14</sup> (21/02/2022). Par sa validation épistémique explicite, l'épithète « véritable » révèle une interaction dialogique avec la formule « séparatisme islamiste », implicitement invalidée.
- 45 Autour de « séparatisme social » gravite un réseau sémantique comprenant :  
 – des agents du séparatisme (les « riches » / « classes supérieures » / « bourgeois » / « élites ») ;  
 – des domaines où il s'applique (école, logement, transports, jusqu'à l'insécurité écologique).
- 46 Le réglage de sens du praxème *séparatisme* tend à se réduire à l'idée de division sociale dangereuse.

### 6.1.2. Un « séparatisme » venu d'en haut

- 47 Il s'agit d'une rétorsion argumentative (argumentation « boomerang ») consistant à renvoyer dialogiquement l'accusation de « séparatisme » aux élites politiques et/ou médiatiques qui incriminent l'islam ou l'islamisme.
- 48 Le réglage de sens demeure celui d'une division de la société, mais qui serait préméditée. Ce « séparatisme venu d'en-haut » (*Charente Libre*, 30/11/2022), parfois appelé « séparatisme institutionnel », est critiqué comme un mépris de certains groupes sociaux.

## 6.2. Rôle du praxème *séparatisme* dans divers conflits idéologiques

### 6.2.1. Mise en cause d'opposants politiques

- 49 Le praxème est utilisé, surtout après le vote de la loi de 2021, à l'encontre de l'opposition de gauche, par exemple dans ce débat sur TF1, le soir des élections législatives :

[45] « Vous feriez mieux de baisser d'un ton car on verra au second tour », a répliqué Rachida Dati, avant d'affirmer : « le *séparatisme* c'est vous, le racisme, c'est vous, le communautarisme, c'est vous. » « Taisez-vous », a répondu Clémentine Autain. (*Paris Match*, 12/06/2022)

- 50 Dans cette retranscription d'oral médiatique, l'identification produite par R. Dati interagit, contrastivement, avec l'énoncé d'identification [*le séparatisme ce sont les islamistes*] impliqué dans le programme de sens *séparatisme-isl*\*.
- 51 On peut citer aussi ce tweet d'une députée Renaissance :

[46] LFI s'inscrit dans une forme de *séparatisme* inquiétante pour la République. (tweet de Maud Brégeon, 08/07/2023)

- 52 Le nom *séparatisme*, qui n'a plus besoin de l'épithète *islamiste*, peut fustiger la désobéissance civile :

[47] La secrétaire d'État explique que la désobéissance civile dans un État de droit comme le nôtre est « l'antichambre du *séparatisme* ». Donc Sonia Backès<sup>15</sup> établit une sorte d'équivalence entre l'islamisme et l'écologie « radicale ». RIP. (*Libération*, 08/11/2022)

- 53 *Séparatisme-isl\** y gagne une plasticité nouvelle et le praxème *séparatisme* la liberté de se composer dans la néologie « écoséparatisme » :

[48] Il [E. Macron] est le président de « la sobriété écologique raisonnable et non punitive ». Ils sont les « écoterroristes », coupables d'« écosabotage » et d'« écoséparatisme », selon les néologismes du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. (*Libération*, 22/06/2023)

- 54 « Séparatisme » est un opérateur idéologique, qui permet d'incriminer des opposants, en les marquant au sceau infâmant du terrorisme.

### 6.2.2. Mobilisation au service de divers enjeux idéologiques

- 55 Du fait de sa plasticité et de sa réversibilité, le praxème est mobilisé dans divers débats, notamment sur le féminisme ou les identités ethno-raciales — il sert aussi à (dis)qualifier le wokisme, qui a part à ces deux champs argumentatifs.

- 56 Dans l'arène discursive du féminisme, « séparatisme » permet de mettre en question l'idéologie — entendue comme un impensé mis au service d'une domination :

[49] Habiller les filles en rose et les garçons en bleu. Autrement dit, fabriquer un *séparatisme* bien genré aux rayons jouets et vêtements. (MSN, 02/09/2023)

- 57 Il permet aussi, *a contrario*, d'exprimer des craintes sur une prétendue séparation entre « femmes » et « hommes », en prenant pour prétexte les polémiques autour de l'usage du nom « féminicide » :

[50] Elisabeth Badinter : « Oui, la violence faite aux femmes est insupportable. Mais je m'inquiète d'un autre phénomène : la montée d'une forme de *séparatisme* entre les femmes et les hommes. » (*Le Temps*, 10/12/2019)

- 58 Les réserves d'E. Badinter à l'égard de discours féministes, qu'elle considère comme inadaptés aux réalités françaises car importés des États-Unis, illustrent l'utilisation du praxème *séparatisme*, dans des discussions où le point de vue combattu est mis en *autre* au point de ne plus être vu comme l'expression d'une différence, mais comme le symptôme d'une altérité dangereuse.

- 59 Au rayon identitaire, le praxème *séparatisme* sert à nommer des positions partisans, voire des formes de violence politique : « séparatisme noir » (*Le Télégramme*, 01/12/2023), « séparatisme blanc » (*Le Monde*, 01/04/2019) ou « d'ultra-droite », « séparatisme ethnique » (*La Croix*, 12/04/2022) — collocation qui est une variante de la formule discursive « purification ethnique », étudiée par Krieg-Planque (2003).

- 60 Par la radicalité et la volonté de scission qu'il exprime, le praxème est porteur d'anathème. Au point d'être actualisé en négation, en guise de précaution oratoire :

[51] La pauvreté tue à petit feu. Ce n'est pas du wokisme ou du *séparatisme*, c'est un fait. (*L'Humanité*, 20/01/2022)

### 6.3. Réglages rhétoriques : florilège

61 Au-delà de ses usages contre-discursifs et/ou polémiques, et les prolongeant, *séparatisme*, devenu tendanciellement un mot à la mode, est disponible à l'emploi pour toute aventure discursive. Il praxémise toute distinction dès lors qu'elle peut être envisagée comme recouvrant un traitement différent, subi ou revendiqué. Seront notamment catégorisées comme « séparatisme(s) », les distinctions entre ville et campagne [52], vote et abstention [53], classes préparatoires et université [54] :

[52] En finir avec le *séparatisme* entre urbains et ruraux. (*La Montagne*, 19/04/22)

[53] La confiance semble rompue, expliquant en grande partie l'accélération du désenchantement du bulletin de vote au risque d'un *séparatisme civique* de grande ampleur. (*L'Humanité*, 30/12/2021)

[54] Il est tentant de voir les khôlles des classes préparatoires comme le contraire institutionnel des cours en amphis, fossé qui illustre de manière violente un *séparatisme* typiquement français. (*Libération*, 05/01/2023)

62 Toute prise de position (ou courant) allant à l'encontre de la doxa pourra se voir taxée de « séparatisme », p. ex. l'écriture inclusive :

[55] L'inclusivisme aboutit à une sorte de *séparatisme* linguistique et idéologique, déplore Jean Szlamowicz. (*Le Point*, 09/11/23)

63 Nous accorderons la palme de l'inventivité à la nomination idiolectale de « séparatisme dialogique », *supra* [25], signée du médiatique philosophe Raphaël Enthoven, pour catégoriser les prises de paroles de LFI.

### 6.4. Hapax

64 Le 15 octobre 2020, soit moins de deux semaines après le discours d'E.M. aux Mureaux (02/10/2020), est publié, dans l'hebdomadaire *Le Point*, un article intitulé *Oui au séparatisme*<sup>16</sup>, signé Kamel Daoud, journaliste et écrivain algérien. Ce titre semble un hapax : contrairement à sa connotation systématiquement péjorative dans les discours analysés, *séparatisme* est ici axiologisé positivement. Le phrasillon *oui*, en tant que *confirmation* dialogique, semble valoir pour accord avec ce que l'interdiscours antérieur a catégorisé par ce praxème. De plus, ce titre — *parallèle* (Du Bois, 2014) au titre de la *Tribune* « Non au séparatisme islamiste » avec lequel il entre en résonance dialogique<sup>17</sup> — semble reconduire sa production de sens tout en inversant son évaluation négative (*non* > *oui*) (moyennant l'effacement de l'adjectif *islamiste*).

65 À la lecture du seul titre, on peut penser que le texte va se développer en acceptation, voire en approbation des praxis sociales catégorisées par « séparatisme » dans ces discours antérieurs, retournant l'axiologie négative du terme en positivité. Il n'en est rien. Le corps de l'article fait produire à ce praxème, en nominalisation de la structure transitive [x séparer y de z], un tout autre sens : il en appelle à *séparer* « un islam de France, soumis<sup>18</sup> à la République laïque » (= y), de ce qu'il nomme « internationale

islamiste » (= z). En un jeu dialogique de la fausse piste, K. Daoud, dans le titre de l'article, *prend au mot* le discours dominant, pour actualiser non sans humour sous *séparatisme*, dans le texte lui-même, un réglage de sens tout autre, qui ne sera pas repris ultérieurement dans les discours, et qui, par ailleurs, valide le projet d'E.M. de « bâtir un islam en France ».

## Conclusion

- 66 Que le praxème est un outil de la production de sens en discours : nous avons fait travailler cette proposition de la praxématique sur le praxème intéroceptif *séparatisme*. Cela a conduit à poser l'hypothèse suivante : l'intéroception, cette capacité prêtée au langage de s'autonomiser des praxis perceptives et techniques, n'est que relative. Le processus de catégorisation nominale d'un praxème intéroceptif reste indirectement lié aux praxis, par la médiation de préconstruits qui résident dans l'interdiscours et affleurent parfois dans la matérialité discursive. L'intéroception praxémique est un processus fortement dialogique.
- 67 À partir du programme de sens de *schisme religieux*, emprunté à l'anglais, le praxème *séparatisme* en est venu, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le plus souvent accompagné d'une épithète gentillée, à nommer des revendications d'indépendance, en conflit avec une souveraineté étatique, réglage qui s'est stabilisé en langue sous la forme du programme de sens *séparatisme-indép\**.
- 68 Notre étude s'est ensuite focalisée sur les discours journalistiques et médiatiques au XXI<sup>e</sup> siècle. Accompagné de l'épithète *social*, *séparatisme* est proposé dès 2004 pour nommer dialogiquement les faits de séparation territoriale en milieu urbain, avec pour actant confirmé x les classes favorisées. Le SN *séparatisme social* est ensuite mis au service d'un contre-discours, pour catégoriser certaines pratiques communautaires, perçues comme différentialistes, au moyen de l'adjonction à *séparatisme* d'adjectifs comme *islamiste*, *religieux*, etc. : la formule discursive « *séparatisme islamiste* » s'imposera dans les discours, sous le réglage de sens *séparatisme-isl\**.
- 69 L'étude de différents corpus et bases de données a mis au jour la domination progressive du réglage de sens *séparatisme-isl\**, d'abord sous le SN *séparatisme islamiste*, sur-utilisé en 2020, puis sous-utilisé en 2023, ensuite sous le seul praxème *séparatisme*. Son enregistrement en langue comme programme de sens est déjà acté en mai 2022, dans le sentiment épilinguistique de certains locuteurs, et se traduit en juin de la même année par son entrée dans un dictionnaire en tant que programme de sens, aux côtés de celui de *séparatisme-indép\**.
- 70 Une divergence sémantique entre les deux programmes praxémiques *séparatisme-isl\** et *séparatisme-indép\** se lit dans la variation de fréquence de *séparatiste* : sur-utilisé jusqu'en 2019 quand *séparatisme-indép\** domine, ce lemme passe en sous-emploi à partir de 2020, quand *séparatisme-isl\** s'impose à son tour. *Séparatisme-isl\** semble délimiter une catégorie plus diffuse, moins encline que *séparatisme-indép\** à entraîner la nomination d'individus ou organisations « *séparatistes* » — plus diffuse ou plus holistique, si l'on en juge par les nominations qui l'accompagnent : « *quartiers* », « *parties de la République* », « *contre-société* ».
- 71 Parallèlement apparaissent dans les discours d'autres réglages de sens, bien moins nombreux, que nous avons regroupés globalement sous l'appellation imprécise de



*séparatisme-autre\**. Signe discursif de la domination de *séparatisme-isl\** sur *séparatisme-autre\**, la première production de sens apparaît progressivement sous le seul praxème *séparatisme*, alors que la seconde, en dépendance dialogique avec la première, ne peut être produite sans le chaperonnage d'un adjectif, d'un complément de nom, voire d'un préfixe.

- 72 Dans ses différentes productions de sens, *séparatisme* est — très majoritairement — une hétéro-nomination, axiologisée négativement, et dénonçant une auto-séparation : il a valeur d'illégitimation des praxis sociales qu'il catégorise. Praxème offensif éminemment politique, prétendant dire la réalité telle qu'elle est tout en la filtrant à travers différents points de vue, *séparatisme* fonctionne comme un opérateur idéologique, au moyen duquel des discours s'affrontent, à armes inégales : le programme de sens *séparatisme-isl\**, venu du discours de droite, tend à s'imposer d'être énoncé par la parole présidentielle et relayé par une loi qui n'actualise le praxème *séparatisme* ni dans son intitulé ni dans son texte, mais le *pense si fort* qu'il devient sa dénomination officielle.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGABALIAN G., 2020, Description sémantique des noms de doctrines et d'attitudes suffixés en-*isme*, *Corela* [En ligne] 18-2. URL : <http://journals.openedition.org/corela/12672>
- AUTHIER-REVUZ J., 2019, *La représentation du discours autre*, Berlin, De Gruyter.
- AUTHIER-REVUZ J., 1982, *Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours*, *DRLAV* 26, 91- 151.
- BARBÉRIS J.-M., BRES J., GARDÈS-MADRAY F., LAFONT R. & SIBLOT P., 1984, « Terminologie praxématique », *Cahiers de praxématique* [En ligne] 3, 2-100. URL : <http://journals.openedition.org/praxématique/3544>
- BENZÉCRI J.-P., 1973, *L'analyse des données*, t. 2 : *L'analyse des correspondances*, Paris, Dunod.
- BRÉAL M., 1891, « Le langage et les nationalités », *Revue des deux mondes* 108, 619-639.
- BRES J., NOWAKOWSKA A. & SARALE J.-M., 2019, *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Paris, Garnier.
- BRUNET É., 2011, *Hyperbase, Manuel de référence 9.0*, distribué par l'UMR 7039. [En ligne]. URL : <http://ancilla.unice.fr/bases/manuel.pdf> (consulté le 10 mars 2022).
- BRUNETEAU B., 2015, « L'islamisme est-il un nouveau totalitarisme ? », *Commentaires* 152, 795-800.
- COURTINE J.-J., 1981, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages* 62, 9-128.
- DÉTRIE C., SIBLOT P. & VERINE B. (éds), 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion.



- DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX, 1704/1740, Version consultable sur le site du CNRTL. URL : <https://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/trevoux/lorraine.php>
- DU BOIS J. W., 2014, « Towards a dialogic syntax », *Cognitive Linguistics* 25(3), 359-410.
- ETIENNE B., 1987, *L'islamisme radical*, Paris, Hachette.
- LAFONT R., 1978, *Le travail et la langue*, Paris, Flammarion.
- LAFONT R. & GARDÈS-MADRAY F., 1976, *Introduction à l'analyse textuelle*, Paris, Larousse. Réédition Montpellier : *Praxiling*, Université Paul-Valéry 1984.
- LEBART L. & SALEM A., 1994, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod.
- LITTRÉ E., 1863-72, *Dictionnaire*, Paris, Hachette.
- KRIEG-PLANQUE A., 2003, « Purification ethnique ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS éditions.
- MARTINEZ W., 2003, *Contribution à une méthodologie de l'analyse des cooccurrences lexicales multiples dans les corpus textuels*, Thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris 3.
- MAURIN E., 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil.
- MAYAFFRE D. & VIPREY J.-M., 2012, « Présentation », *Corpus 1 : La cooccurrence, du fait statistique au fait textuel*, 1-21.
- SÉRIOT P., 1986, « Langue russe et discours politique soviétique : analyse des nominalisations », *Langages* 81, 11-42.
- SARALE J.-M., 2021, « Praxème » in J. Boutet & J. Costa (éds) : *Dictionnaire de la sociolinguistique, Langage et société*, dossier hors-série, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 285-288.
- SARALE J.-M., 2019, « Dialogisme de la nomination » et « Nominalisation » in J. Bres, A. Nowakowska & J.-M. Sarale (éds), *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Paris, Garnier, 149-178 et 297-311.
- SIBLOT P., 2001, « Nomination », in C. Détrie, P. Siblot & B. Verine (éds), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion.
- SIBLOT P., 1997, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages* 127, 38-55.
- SIBLOT P., 1993, De la prototypicalité lexicale à la stéréotypie discursive : La *casbah* des textes français, in C. Plantin (éd.), *Lieux communs. Topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 342-354.
- TOURNIER M., 1975, *Un vocabulaire ouvrier en 1848. Essai lexicométrique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- VERNER R., 2020, De l'anglicanisme au discours de Macron, les origines du mot « séparatisme » URL : [https://www.bfmtv.com/politique/de-l-anglicanisme-au-discours-de-macron-les-origines-du-mot-separatisme\\_AN-202010010002.html](https://www.bfmtv.com/politique/de-l-anglicanisme-au-discours-de-macron-les-origines-du-mot-separatisme_AN-202010010002.html)

## NOTES

1. Texte accessible à cette adresse : <https://www.lefigaro.fr/>
2. L'interrogation totale, en tant que mise en débat, présuppose par dialogisme interdiscursif que l'association islamisme/totalitarisme circule dans certains discours.
3. Il nous semble reconnaître là la plume de Y. Rioufol qui, dans *Le Figaro* du 27/10/2006, usait déjà des termes d'*apartheid* et de *bantoustan*, cf. supra [17].

4. Cf. la présentation de la *Tribune* dans ce même numéro du *Figaro* comme « L'appel des 100 intellectuels contre le "séparatisme islamiste" ».
5. Allant du très à droite Yvan Rioufol (journaliste au *Figaro*, au *Figaro Magazine* et sur *CNews*) jusqu'au co-fondateur de Médecins sans frontières et ex-ministre de F. Mitterrand, et de N. Sarkozy, Bernard Kouchner.
6. L'entretien, diffusé par RTL le 28/10/2019, est accessible sur le site : <https://www.rtl.fr/actu/politique/emmanuel-macron-explique-sur-rtl-le-sens-donne-a-l-acte-ii-de-son-quinquennat-7799342791> qui en présente librement des fragments.
7. Nous fondons notre analyse sur la version écrite de ces discours, accessibles sur le site officiel de l'Élysée <https://www.elysee.fr>
8. Ce qui suscite la critique : p. ex., dans *L'Indépendant* (21/07/2021), il est question du « projet de loi, élaborée par Emmanuel Macron, initialement nommée "sur le séparatisme", puis frauduleusement appelée "confortant le respect des principes de la République" ».
9. Plus correctement, *Le Progrès* (02/08/21) parle « d'un projet de loi confortant les principes républicains contre le séparatisme ».
10. Ce qui peut susciter la plaisanterie : « Où en est le projet de loi sur "le séparatisme" ... pardon, "les principes républicains" ? » (*La Tribune*, 02/03/2021).
11. Ou parfois, plus critique, *prétendre* : « la loi contre le prétendu séparatisme » (J.-L. Mélenchon sur son blog, 20/10/2021).
12. Accompagné dans de rares occ. de l'adjectif *islamiste*.
13. Entre 2018 et 2023, *séparatisme-autre\** oscille entre 3 % et 9 % des occ., en face de la fourchette 70 %-95 % de *séparatisme-isl\**.
14. Élu député LREM (La République en marche) en 2017. Entré en dissidence, il quitte LREM en 2020. Réélu député en 2022 au sein de la NUPES, il siège au groupe EELV (Europe Écologie Les Verts).
15. Secrétaire d'État à la Citoyenneté (juillet 2022-septembre 2023).
16. Accessible à cette adresse : <https://lepoint.fr>
17. On peut également entendre que, plus généralement, le titre interagit avec la fréquente formule « lutte contre le séparatisme ».
18. Certainement emprunt dialogique ironique au discours des frères musulmans, et des salafistes, pour qui on ne saurait être soumis qu'à Allah. Peut-être également au titre du roman *Soumission* de Michel Houellebecq, qui a fictionnalisé la soumission d'universitaires et de la société française à un islamisme qui aurait remporté les élections sans coup férir.

## RÉSUMÉS

L'article propose l'analyse discursive de certains discours déterminants dans le réglage de sens, progressivement dominant, qui impute le séparatisme à l'islamisme politique et/ou à certaines pratiques de la culture et de la religion islamiques. Il étudie dans un second temps un ensemble d'emplois parallèles à ce sens dominant, souvent à caractère contre-discursif, avant de présenter un bilan général des fonctionnements discursifs du praxème *séparatisme* en tant qu'outil de la production de sens.

The article develops discourse analysis determining for the gradually dominant adjustment of meaning that attributes separatism on political Islam and/or certain practices of Islamic culture

and religion. Then it studies other uses of this dominant meaning, frequently counter-discursive. Finally, this article proposes a final analysis about the separatism praxeme as a tool for the production of meaning.

## INDEX

**Mots-clés** : discours, praxème, nomination, dialogisme, production de sens

**Keywords** : discourse, praxeme, nomination, dialogism, production of meaning

## AUTEURS

### **CAMILLE BOUZEREAU**

*Praxiling* UMR 5267, Université Montpellier 3 ; Université Paris Nanterre

### **JACQUES BRES**

*Praxiling* UMR 5267, Université Montpellier 3

### **JEAN-MARC SARALE**

*Praxiling* UMR 5267, Université Montpellier 3